

# la gazette de L'OCA

Numéro 91

27 août 2008 (sainte Monique)

## EDITORIAL

Parlons clair

“Scrutin en vue d’apprécier la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein du Comité Technique Paritaire de l’Observatoire de la Côte d’azur ». Appréciations donc ! Dans le style ampoulé, on a rarement fait mieux... Traduction : Dans ce Comité, on aura des représentants syndicaux à la place des collèges. C’est tout. Il est compétent pour la politique des ressources humaines (ça non plus, ça ne saute pas aux yeux). Rendez-vous le 11 septembre pour choisir le syndicat de vos rêves.



OCA (avec les mêmes login/mot de passe).

Cette authentification apportera l'avantage appréciable de pouvoir **modifier/supprimer ses propres réservations**, mais vous pourrez toujours faire appel aux services intérieurs pour faire des réservations en cas de problèmes.

Cette version permet également la prise en compte des nouvelles structures et des nouveaux sites de l'OCA: ainsi le site NICE sera renommé MNT-GROS dans les ressources actuelles, afin de pouvoir créer des ressources sur Valrose sans ambiguïté.

Enfin, des ressources peuvent être créées en utilisation conditionnelle selon certains critères, par exemple l'appartenance d'un utilisateur à un département (ou être même ouvertes à la réservation pour certains utilisateurs désignés...).

Nous faisons également **appel aux nouveaux sites**, s'ils sont intéressés, pour désigner des utilisateurs privilégiés et des gestionnaires pouvant créer et gérer des ressources pour ces sites.

Lors de la migration, l'accès aux réservations sera interrompu, pendant quelques dizaines de minutes au plus (si tout va bien !). Toutes les réservations faites auparavant seront reportées dans le nouveau système.

En cas de difficulté ou pour tout renseignement complémentaire, consultez [le fichier d'aide](#) ou n'hésitez pas à faire appel au sigo: [par mail](#) ou sur le [heldesk oca](#), service sigo:

## ACTUALITÉS

### [Système de réservation OCA](#)

#### ***Nouvelle version.***

La nouvelle version fonctionnera essentiellement comme l'ancienne, mais avec la possibilité (et même nécessité pour réserver) de s'authentifier sur le [serveur d'authentification CAS](#) avec son login et son mot de passe de mail, comme pour le helpdesk (pour ceux qui l'utilisent). Lorsqu'on est déjà authentifié sur le CAS, aucune action n'est plus nécessaire pour s'authentifier sur le système de réservations. Le login/password oca/oca disparaît donc également.

Le [CAS UNS](#) est également reconnu: si vous êtes authentifié sur ce CAS (pour avoir utilisé le helpdesk UNS, le bureau virtuel, ENT ou autre), le système essaiera de vous affecter à un département OCA, auquel cas vous pourrez accéder au système de réservation sans autre démarche. Sinon (problème dans l'annuaire UNS) vous aurez à vous identifier sur le CAS

## **Restructuration du service financier.**

Réf : Note de P. Gournay du 21 juillet 2008  
Extraits à retenir :

*Le service financier est recentré sur Nice depuis le 1er juillet 2008.*

*D'une manière générale, afin de simplifier le contact avec le service, et ce quel que soit l'objet, il est préférable de tout nous faire parvenir au mail fonctionnel [sfcg-request@oca.eu](mailto:sfcg-request@oca.eu). La personne qui s'occupera de votre demande s'identifiera en accusant réception de votre message.*

*Hormis l'assurance d'une prise en charge, cette pratique nous permet aussi d'archiver les différentes requêtes et de mieux organiser notre travail.*

### **1 – Créations des fournisseurs**

*Un formulaire sera prochainement mis en ligne sur le site, qu'il conviendra de remplir et de nous adresser par mail à [sfcg-request@oca.eu](mailto:sfcg-request@oca.eu).*

### **2 – Les dépenses**

*Toutes les dépenses que vous souhaitez engager, sur les crédits de l'enseignement supérieur, doivent passer par le service à Nice, selon la procédure suivante :*

*a) Les demandes d'achats sont à télécharger sur le site :*

*[http://www.oca.eu/galilee/services\\_financiers/reserve/demande\\_achat.xls](http://www.oca.eu/galilee/services_financiers/reserve/demande_achat.xls),*

*Elles devront nous parvenir signées des responsables, soit par navette, soit par fax au 04.92.00.19.51., soit scannées et envoyées par mail à [sfcg-request@oca.eu](mailto:sfcg-request@oca.eu).*

*b) En cas de mail, un accusé de réception vous confirmera la prise en charge de la demande. Le service vous transmettra dans les meilleurs délais, par retour de mail, le bon de commande signé par l'ordonnateur.*

*c) Tous les bons d'intervention, de livraison ou d'enlèvement sur place, devront être signés des responsables des sites puis transmis au service par la navette. Ils serviront de certification du service fait lors de la réception de la facture.*

*En l'absence de certification de service fait, la facture vous sera envoyée, par navette, pour signature des responsables des sites et retour sur Nice pour mise en paiement.*

### **3 - Les missions**

*Une procédure est en cours de rédaction et vous sera communiquée prochainement.*

Pierre Gournay  
Responsable du service des finances

## **DIVERS**

### **À l'époque de l'incorporation et pour réactiver vos neurones avant la rentrée :**

Monsieur le Ministre de la Défense Nationale,

Permettez-moi de prendre la respectueuse liberté de vous exposer ce qui suit, et de solliciter de votre bienveillance l'appui nécessaire pour obtenir une démobilisation rapide.

Je suis sursitaire, âgé de 24 ans, et je suis marié à une veuve de 44 ans, laquelle a une fille qui en a 25. Mon père a épousé cette fille. A cette heure, mon père est donc devenu mon gendre puisqu'il a épousé ma fille. De ce fait, ma belle-fille est devenue ma belle-mère, puisqu'elle est la femme de mon père. Ma femme et moi avons eu en janvier dernier un fils. Cet enfant est donc devenu le frère de la femme de mon père, donc le beau-frère de mon père. En conséquence, mon oncle, puisqu'il est le frère de ma belle-mère. Mon fils est donc mon oncle. La femme de mon père a eu à Noël un garçon qui est à la fois mon frère puisqu'il est le fils de mon père, et mon petit-fils puisqu'il est le fils de la fille de ma femme. Je suis ainsi le frère de mon petit-fils, et comme le mari de la mère d'une personne est le père de celle-ci, il s'avère que je suis le père de ma femme, et le frère de mon fils. Je suis donc mon propre grand-père.

De ce fait, Monsieur le Ministre, ayez l'obligeance de bien vouloir me renvoyer dans mes foyers, car la loi interdit que le père, le fils et le petit-fils soient mobilisés en même temps.

Dans la croyance de votre compréhension, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.